



Examen professionnel (EP) en soins de longue durée et accompagnement : engagement des assistants et assistantes spécialisés, titulaires d'un brevet fédéral dans les soins à domicile

Fiche de référence d'Aide et soins à domicile Suisse, décembre 2018

L'objectif de ce document est d'exposer les compétences des assistantes¹ spécialisées en soins de longue durée et accompagnement ainsi que leur rôle dans les services d'aide et de soins à domicile. Cette fiche s'adresse à toutes les parties intéressées et fournit également des informations de base utiles aux organisations d'aide et de soins à domicile pour la composition des équipes.

Examen professionnel (EP) en soins de longue durée et accompagnement

L'EP en soins de longue durée et accompagnement permet d'obtenir un brevet fédéral ; il s'agit d'une formation d'approfondissement et de perfectionnement au niveau tertiaire B². La qualification dans le système de formation suisse est indépendante des classifications cantonales des employés utilisées pour déterminer la dotation en personnel.

L'EP en soins de longue durée et accompagnement est basé sur les compétences opérationnelles des formations d'assistante en soins et santé communautaire (ASSC) et d'assistante socio-éducative (ASE). Comparés à ce groupe de référence, les assistantes spécialisées en soins de longue durée et accompagnement ont des connaissances et des compétences approfondies en matière de soins et d'accompagnement aux personnes nécessitant des soins gériatriques, gérontopsychiatriques et palliatifs. Ils favorisent le bien-être physique, social et psychique de leurs clientes et utilisent leurs ressources et celles de leur environnement social. Elles mettent en place de manière autonome des mesures dans le cadre de leurs compétences et du règlement interne de leur organisation, vérifient l'efficacité de ces mesures et font des propositions d'optimisation à l'infirmière.

Les assistantes spécialisées en soins de longue durée et accompagnement effectuent des soins et un accompagnement des clientes conformément à ce qui est planifié dans le processus de soins, en fonction des besoins requis et de la situation.

Elles participent à l'élaboration et à l'évaluation de la planification des soins et de l'accompagnement, la documentent et formulent des propositions d'ajustements. Elles soutiennent l'infirmière dans l'élaboration du processus de soins. Leur participation s'organise en fonction des différentes situations, les décisions sont prises par l'infirmière qui assume également la responsabilité finale.

L'assistante spécialisée en soins de longue durée et accompagnement joue un rôle actif dans la communication et le développement des relations avec les clientes, surtout dans les situations complexes. Elle communique d'une manière adaptée à la situation avec la cliente et avec les personnes de référence les plus proches ainsi qu'au sein de l'équipe interprofessionnelle et interdisciplinaire.

¹ Pour faciliter la lecture, seule la forme féminine est utilisée.

² Le degré tertiaire B désigne le domaine de la formation professionnelle supérieure, comprenant les écoles supérieures ainsi que les examens professionnels et les examens professionnels supérieurs. <https://www.sbf.admin.ch/>



Pour vous – chez vous

AIDE ET SOINS A DOMICILE

Suisse

L'assistante spécialisée en soins de longue durée et accompagnement peut décharger l'infirmière de tâches organisationnelles. Elle collabore de manière constructive à la planification de l'organisation de la journée de travail.

Aide et soins à domicile Suisse
Direction
www.aide-soins-domicile.ch

Effingerstrasse 33
3008 Berne

Téléphone 031 381 22 81
info@spitex.ch

Numéro national
0842 80 40 20



Conditions-cadre pour les assistantes spécialisées en soins de longue durée et accompagnement en Suisse

Les soins et l'accompagnement de longue durée ne sont pas réglementés par la loi sur les professions de la santé (LPSan). Le brevet fédéral n'est pas équivalent à un diplôme infirmier. Les assistantes spécialisées en soins de longue durée et accompagnement ne peuvent pas travailler de manière libérale en tant qu'indépendants, sous leur propre responsabilité. Cela signifie également qu'elles ne sont pas inscrites au Registre national des professions de la santé (NAREG).

Domaines d'intervention des assistantes spécialisées en soins de longue durée et accompagnement dans les services d'aide et soins à domicile

Les assistantes spécialisées en soins de longue durée et accompagnement ont des compétences opérationnelles approfondies pour des situations relevant de la gériatrie, de la gérontopsychiatrie et des soins palliatifs. Dans les services d'aide et de soins à domicile, ils participent à l'élaboration du processus de soins, ils aident l'infirmière à définir les objectifs de soins et d'accompagnement ainsi que les mesures nécessaires pour les atteindre. Cette collaboration s'organise en fonction de la situation. La décision est prise par l'infirmière.

Leurs compétences professionnelles approfondies dans le domaine des soins et de l'accompagnement ainsi que leurs compétences communicationnelles étendues dans leur contact avec les clientes sont utilisées en collaboration avec les autres membres de l'équipe.

Intégration dans la structure de l'équipe de soins à domicile

Les services d'aide et soins à domicile sont responsables de l'engagement et de la façon d'employer les assistantes spécialisées en soins de longue durée et accompagnement. Chaque profil professionnel nécessite une description de poste adaptée aux directives de la formation et aux exigences réglementaires. L'engagement de professionnels spécialisés, titulaires d'un brevet fédéral, doit se faire dans le respect et la garantie des exigences légales et réglementaires. Il est également recommandé d'établir un cahier des charges³ pour les assistantes spécialisées en soins de longue durée et accompagnement. Aide et soins à domicile Suisse recommande aux organisations d'aide et soins à domicile de tenir compte de ces différents aspects lors de la composition des équipes.

Le brevet fédéral obtenu après avoir réussi l'examen professionnel en soins de longue durée et accompagnement est mentionné dans l'annexe 5 de la convention administrative⁴ actuellement, aucune autre adaptation n'est nécessaire en raison du degré de détail de cette annexe.

L'évaluation des soins requis par la cliente à l'aide de l'instrument interRAI-HC MDS ou interRAI-HC fait partie du domaine de compétences de l'infirmière qui est responsable du processus de soins.

³ Le cahier des charges est ad personam et définit les droits et devoirs du titulaire du poste au sein de l'organisation.

⁴ <https://www.aide-soins-domicile.ch/Monde-ASD/Conventions/PQUag/>



Exemple d'une possibilité d'engagement : la gestion de cas peut être déléguée à une assistante spécialisée en soins de longue durée et accompagnement dans des situations de soins qui ne sont pas considérées comme complexes et qui vont vraisemblablement impliquer des soins de longue durée. Les processus et procédures doivent être clairement définis. L'attribution des cas se fait en consultation avec le ou la responsable d'équipe et l'infirmière qui a procédé à l'évaluation des soins requis à l'aide d'interRAI-HC. L'assistante spécialisée en soins de longue durée et accompagnement est donc la première interlocutrice en interne et auprès de la cliente. Elle prend en charge les différentes étapes nécessaires selon le processus de soins, sous la délégation de l'infirmière et les documente. Elle est, entre autres, responsable de l'actualisation des médicaments, de la gestion du budget de temps à disposition et des contacts avec les proches, le médecin de famille et les autres professionnelles ou institutions impliquées. L'adaptation des ordres médicaux s'effectue après consultation de l'infirmière. Celle-ci procède à des réévaluations avec la participation de l'assistante spécialisée en soins de longue durée et accompagnement.

Avenir dans les soins à domicile des assistantes spécialisées en soins de longue durée et accompagnement

L'EP en soins de longue durée et accompagnement offre une possibilité de développement professionnel et de carrière aux assistantes en soins et santé communautaire (ASSC), aux assistantes socio-éducatives (ASE).ⁱ

A l'heure actuelle, il n'est pas encore possible de définir de manière définitive le rôle de l'EP en soins de longue durée et accompagnement dans le secteur ambulatoire. Pour cela, il faudra encore faire davantage d'expérience dans la pratique.

Par contre, il est important que les organisations d'aide et de soins à domicile définissent clairement les exigences envers les assistantes spécialisées en soins de longue durée et accompagnement et définissent leur champ d'activité tout en veillant à garantir la qualité optimale des soins, la sécurité des clientes ainsi qu'une bonne interaction entre les collaboratrices et les différents partenaires

Références

<https://www.epsante.ch/fr/professions/ep-assistante-specialisee-en-soins-de-longue-duree-et-accompagnement/>

«Berufsprofil Fachperson Langzeitpflege und -betreuung Spitex Zug» (document en allemand, à commander à info@spitexzug.ch)

«Stellenbeschreibung Fachperson Langzeitpflege und -betreuung», Association cantonale d'aide et de soins à domicile SG/AI/AR, (document en allemand, à commander à info@spitex.sg)

Cette fiche de référence a été approuvée le 13 décembre 2018 par le comité d'Aide et soins à domicile Suisse